



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale  
des Territoires et de la Mer*

Pau, le - 7 JUIN 2019

*Service gestion et police de l'eau*

**Affaire suivie par :** Pierre Lavielle  
**Téléphone :** 05 59 80 87 18  
**Courriel :** [ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)  
**Réf :** SB/LET190929<sub>6</sub>

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral AP 64-2019-06-05-003 en date du 5 juin 2019 déclarant d'intérêt général les travaux de désencombrement raisonné et de gestion de la ripisylve du cours d'eau du Gabas et valant déclaration au titre de l'article L. 214-1 du code de l'environnement, ainsi que le dossier correspondant.

Par ailleurs, vous avez fait parvenir au service gestion et police de l'eau par courrier électronique en date du 16 mai 2019, les observations suivantes dans le cadre de la procédure contradictoire :

1) « Article 15 : Il serait intéressant de rajouter qu'un exemplaire du dossier sera disponible aussi au siège de la Communauté de Communes Nord Est Béarn (CCNEB) »

2) « Article 16 : La compétence GEMAPI est partagée entre la CCNEB qui est compétente sur le "PI" et le SGLB compétent sur le "GEMA". En terme d'exécution la collectivité Nord-Est Béarn sera aussi impliquée dans ce projet. Rajouter l'intitulé de la CCNEB dans la liste des structures associées à l'exécution semble nécessaire ».

L'observation n°1 a été prise en compte. Par contre, l'observation n°2 n'a pas été prise en compte car la CCNEB ne peut réglementairement être chargée de l'exécution du présent arrêté.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée de quatre mois au

moins à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des  
Territoires et de la Mer,  
L'adjointe à la cheffe du service Gestion  
et Police de l'Eau,

Aurélie Birlinger



Monsieur le Président  
Syndicat des bassins versants du Gabas, du  
Louts et du Bahus (SGLB)  
149 route de Doazit  
40500 AUDIGNON